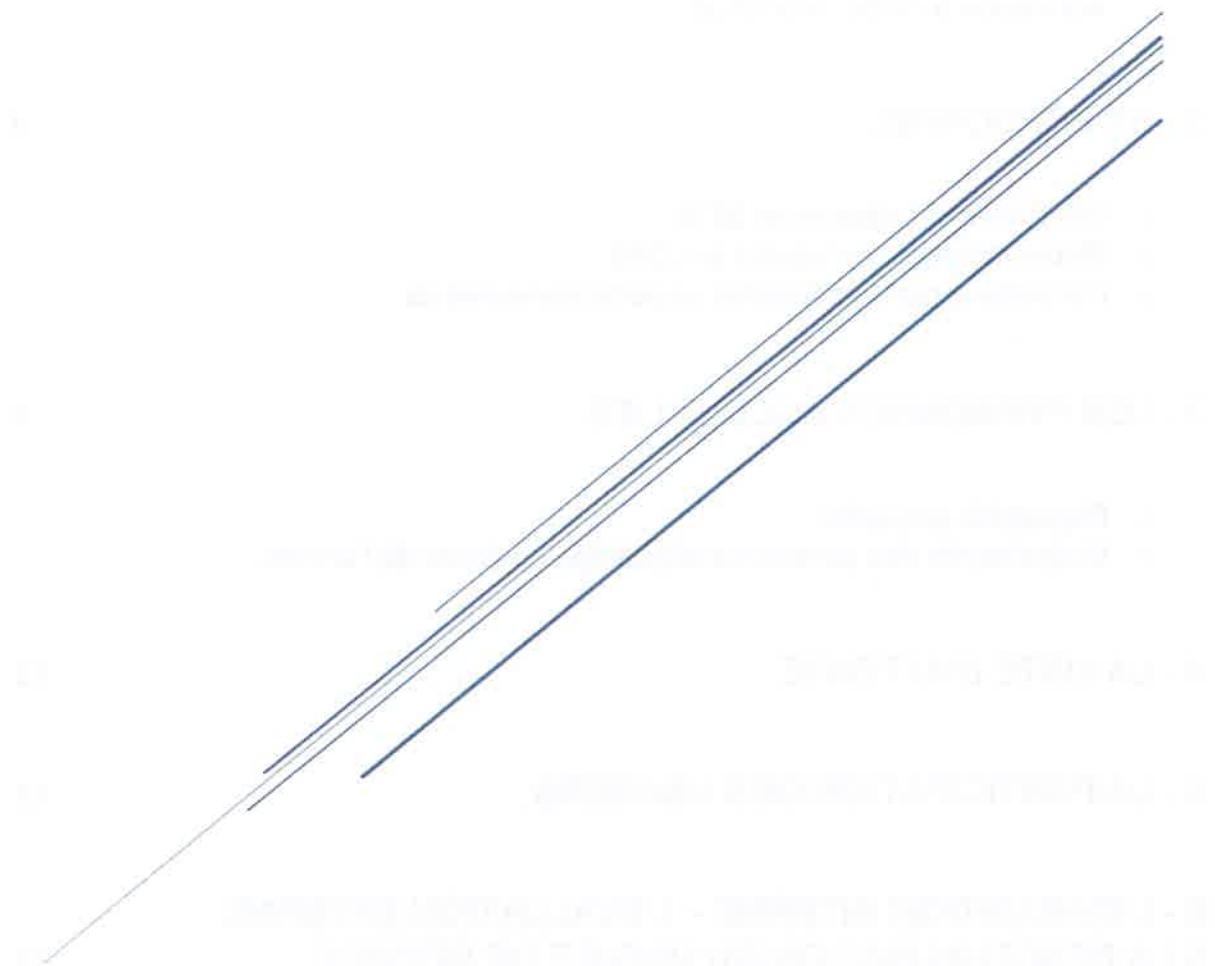


RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Service d'Accompagnement en Milieu Naturel



S.A.M.N.

19 rue de la Banque - 70000 VESOUL

Téléphone : 03.84.75.78.79

service.accompagnement.AHSSEA70@wanadoo.fr



SOMMAIRE

1 - LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT & SES MISSIONS.....	2
○ Présentation du Service	
○ Textes de référence	
○ Objectifs du S.A.M.N	
○ Population concernée	
○ Critères d'admission	
○ Financement	
○ Admission à l'AIDE SOCIALE	
2 - LE PERSONNEL.....	4
○ Effectifs au 31 décembre 2018	
○ Mouvements du personnel en 2018	
○ Formations professionnelles et perfectionnements	
3 - LES PERSONNES ACCUEILLIES.....	9
○ Population accueillie	
○ Mouvements des personnes accueillies au cours de l'année.	
4 - LA LISTE D'ATTENTE.....	12
5 - LA PARTICIPATION DES USAGERS.....	12
6 - L'EVALUATION INTERNE – L'EVALUATION EXTERNE & LA REACTUALISATION DU PROJET DE SERVICE.....	13
○ Equipe d'évaluation	
○ Planning d'évaluation	
○ Axes de travail	
7 - DOMAINES, FORMES & MODALITES D'INTERVENTIONS EDUCATIVES.....	14
8 – CONCLUSION.....	16

1 - LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT & SES MISSIONS

○ Présentation du Service

Le Service d'Accompagnement en Milieu Naturel – S.A.M.N. – est un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale – S.A.V.S. -.

Il est géré par l'ASSOCIATION HAUT-SAONOISE pour la SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE – A.H.S.S.E.A. – dont le siège se situe à FROTEY LES VESOUL.

Il a une compétence départementale et, pour répondre au plus près des besoins des personnes, il est composé de six sites répartis sur le territoire haut-saônois dont deux Points Habitats Autonomes Regroupés – P.H.A.Re(s) -.



○ Textes de référence

- Loi de 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale.
- Loi de 2005-102 du 11 février 2005 pour l'Egalité des Droits et des Chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret n° 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale et des Services d'Accompagnement Médico-Social pour adultes handicapés.
- Article D 312-155-5 stipulant que les « Services d'Accompagnement à la Vie Sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté, favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ».
- L'habilitation du S.A.M.N. a été reconduite à compter du 20 décembre 2016 pour une durée de quinze ans.

- **Objectifs du S.A.M.N.**

Le S.A.M.N. assure un soutien personnalisé, un accompagnement socio-éducatif et psychologique aux adultes handicapés afin de favoriser leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle. Il permet aux personnes admises de vivre en milieu ordinaire et de sortir de l'isolement. Il offre une aide pour les tâches quotidiennes et des activités diverses. Il propose des rendez-vous au Service (avec les éducateurs, avec les psychologues, avec le médecin psychiatre), des visites à domicile, des accompagnements dans les démarches administratives, dans l'organisation d'activités extérieures, dans l'aide au suivi médical...

- **Population concernée**

Le S.A.M.N. accompagne des personnes handicapées présentant une déficience intellectuelle avec troubles associés ou non, âgées de plus de 20 ans (ou d'au moins 16 ans lorsque le droit aux prestations familiales n'est plus ouvert).

L'établissement est tenu, dans la limite de sa spécialité et de sa capacité, d'accueillir toute personne qui s'adresse à lui dès lors que celle-ci est orientée par la Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées – C.D.A.P.H. -.

- **Critères d'admission**

- Avoir une orientation au S.A.M.N. délivrée par la Commission des Droits de l'Autonomie des personnes Handicapées – C.D.A.P.H. -.
 - Etre âgé de plus de 20 ans (ou d'au moins 16 ans lorsque le droit aux prestations familiales n'est plus ouvert). (*données habilitation en date du 22.12.2016*).
 - Avoir un emploi protégé ou non ou des ressources suffisantes.

- **Financement**

Le S.A.M.N. est financé par le Conseil Départemental de la HAUTE SAONE. Il fonctionne sous forme de prix de journée.

2018	S.A.M.N.	P.H.A.Re(s)
PRIX DE JOURNEE	18.70€	28.05
JOURNEES REALISEES	60469 (dont 3055 en allégées)	6056

- **Admission à l'AIDE SOCIALE**

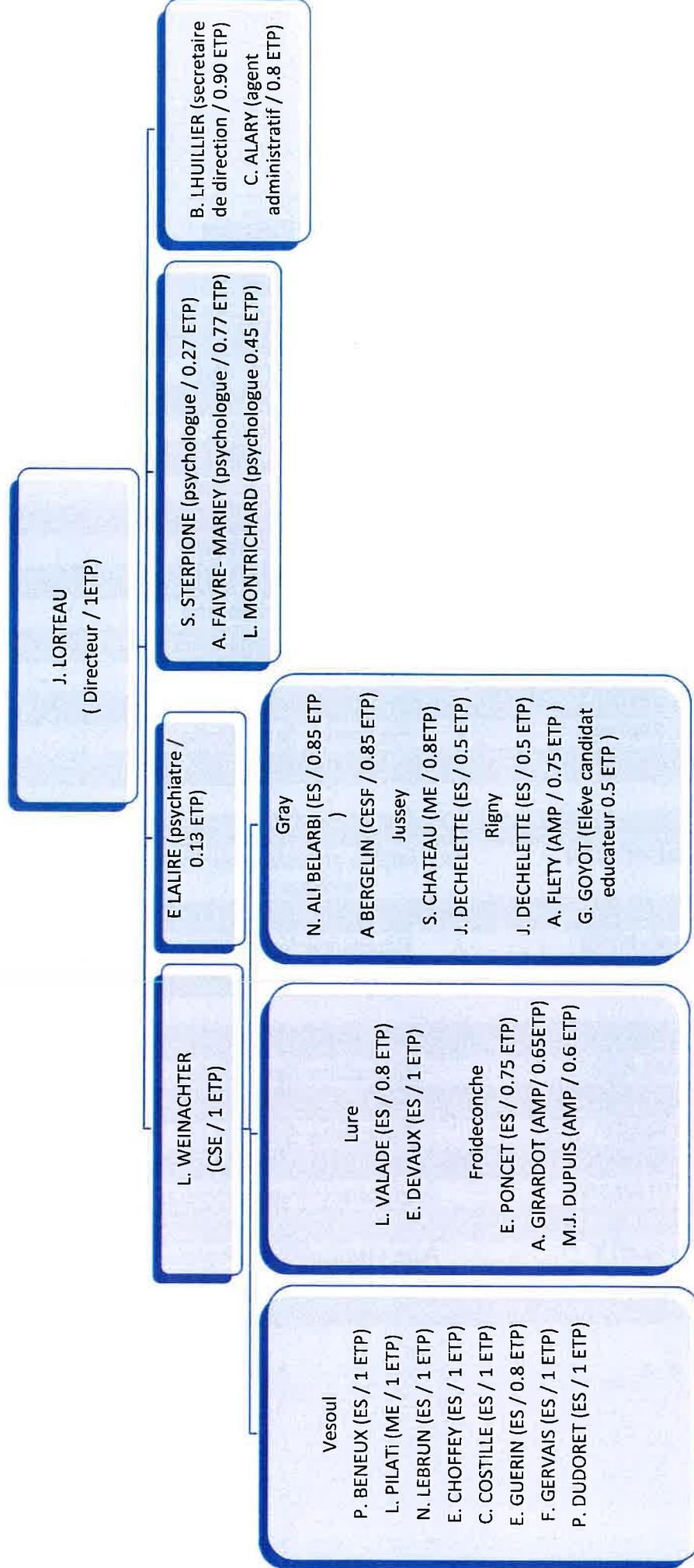
Une admission à l'Aide Sociale est prononcée par le Président du Conseil Général au vu des ressources de la personne.

Une participation financière aux frais de fonctionnement du S.A.M.N. est versée par chaque usager du Service dans les conditions fixées au règlement départemental d'Aide Sociale.

2 - LE PERSONNEL

○ Effectifs au 31 décembre 2018

TITULAIRE POSTE	QUALIFICATION	E.T.P.
Joseph LORTEAU	Directeur	1.00
Laurent WEINACHER	Chef de Service Educatif	1.00
Brigitte LHUILLIER	Secrétaire de Direction	0.90
Charlène ALARY	Agent administratif	0.80
Amélie FAIVRE-MARIEY	Psychologue	0.77
Sabine STERPIONE	Psychologue	0.40
Laurence MONTRICHARD	Psychologue	0.45
Evelyne LALIRE	Médecin psychiatre	0.13
<hr/>		
Pascale BENEUX	Educatrice Spécialisée	1.00
Elodie CHOFFEY	Educatrice Spécialisée	1.00
Christine COSTILLE	Educatrice Spécialisée	1.00
Pierre DUDORET	Educateur Spécialisé	1.00
Florence GERVAIS	Educatrice Spécialisée	1.00
Emilie GUERIN	Educatrice Spécialisée	0.80
Nathalie LEBRUN	Educatrice Spécialisée	1.00
Lydia PILATI	Monitrice Educatrice	1.00
<hr/>		
Noria ALI BELARBI	Educatrice Spécialisée	0.85
Alexandra BERGELIN	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	0.85
<hr/>		
Julie DECHELETTE	Educatrice Spécialisée	1.00
Sébastien CHATEAU	Moniteur Educateur	0.80
<hr/>		
Elisabeth DEVAUX	Educatrice Spécialisée	1.00
Laurène VALADE	Educatrice Spécialisée	0.80
<hr/>		
Emilie PONCET	Educatrice Spécialisée	0.75
Marie-Josée DUPUIS	Aide Médico-Psychologique	0.60
Angélique GIRARDOT	Aide Médico-Psychologique	0.65
<hr/>		
Alexandra FLETY	Aide Médico-Psychologique	0.75
Guylaine GOYOT	Candidate élève	0.75
	Aide Médico-Psychologique	



- **Mouvements du personnel en 2018**

Madame Claudine JARROT (1 E.T.P.) est partie en retraite le 31 mars.

Elle a été remplacée par **Madame Caroline MATHIE** (0.80 E.T.P.) qui a démissionné le 28 octobre et remplacée par **Madame Emilie GUERIN** (0.80 E.T.P.).

Nous avons complété le temps de travail de Madame Lydia PILATI qui est passée à 1 E.T.P. à compter du 01 avril.

Monsieur Denis SOCIE a quitté le Service le 22 juin.

Il a été remplacé par **Madame Alexandra BERGELIN** (0.85 E.T.P.), elle-même remplacée par **Madame Julie DECHELLETTE** (0.50 E.T.P. sur le P.H.A.Re de RIGNY et 0.50 E.T.P. sur l'antenne de GRAY) le 02 juillet.

Sur le secteur de LURE / FROIDECONCHE, Madame **Gaëlle SCHEFFLER** Gaëlle a démissionné le 30 juin.

Elle a été remplacée par **Mesdames Elisabeth DEVAUX** qui a bénéficié de 0.20 E.T.P. sur l'antenne de LURE et **Laurène VALADE** été embauchée à 0.80 E.T.P.

La démission de **Madame Elise FORESTIER** le 01 juillet 2018 a occasionné une restructuration du P.H.A.Re de FROIDECONCHE avec l'embauche de **Madame Emilie PONCET** à 0.75 E.T.P. et les augmentations des temps de travail de **Mesdames Marie-Josée DUPUIS** à 0.60 E.T.P. et **Angélique GIRARDOT** à 0.65 E.T.P.

Madame Amélie FAIVRE-MARIEY Amélie, en congé maternité, a été remplacée par **Madame Mylène MARTAUX** jusqu'au 23 février.

Il est également à noter le départ du Directeur, Monsieur LORTEAU Joseph le 31 décembre.

Six autres professionnels sont intervenus sur des remplacements plus ou moins ponctuels au cours de l'année.

Les trois premiers trimestres ont été riches en mouvements du personnel. Deux salariées sont revenues d'arrêt maladie et d'accident du travail avec des aménagements de leur temps de travail.

Depuis une dizaine d'années, en cumulant les départs en retraite et les départs volontaires, 70 % de l'équipe a été renouvelée. 2018 marque la fin du turnover des départs en retraite. Nous devrions stabiliser l'équipe sur les années à venir.

- **Formations professionnelles et perfectionnements**

« Des évidences qui n'en sont pas : le jugement à l'épreuve des travailleurs sociaux » : 07 février 2018.

- Pascale BENEUX

« Méthode ABA » : 11, 12 janvier et 08, 09 février 2018 – A.C.R. FORMA PRESTA SANTE –

- Sabine STERPIONE

« Conduire la transformation de l'offre et des pratiques en autisme » : 05, 06 mars et 03, 04 avril 2018 – A.C.R. FORMAVISION.

- Laurent WEINACHTER

« L'institutionnalisation hors les murs : l'intervention à domicile » : 26 avril 2018 – I.R.T.S. BESANCON.

- Elodie CHOFFEY
- Pierre DUDORET

« Accompagner une personne atteinte d'autisme au quotidien » : 26, 27 mars - 25, 26 et 27 avril 2018 – A.C.R. FORMAVISION.

- Alexandra BERGELIN

« L'éthique professionnelle à l'épreuve des injonctions paradoxales » : 30, 31 mai et 07 juin 2018 – A.C.R. INFIPP.

- Elodie CHOFFEY
- Lydia PILATI

« Travailler ensemble » : 05, 06 et 07 juin 2018 – Colloque Nationale M.A.I.S.

- Noria ALI BELARBI
- Sébastien CHATEAU

« Accompagnement des personnes souffrant de trouble psychiques » : 22 novembre 2018

- Julie DECHELETTE
- Alexandra BERGELIN
- Sébastien CHATEAU

« Analyse de la pratique professionnelle » M.A.I.S. - seize séances sur 2018

- ensemble des personnels hormis Directeur et Chef de Service Educatif.

« **Communiquer en situation de crise** » : 28 septembre 2018 – I.R.T.S. BESANCON.

- Laurent WEINACHTER.

« **Violences sexuelles : de l'adolescence au jeune adulte** » : 18 octobre 2018 – M.D.A.

- Elisabeth DEVAUX,
- Laurène VALADE,
- Sabine STERPIONE,
- Amélie FAIVRE-MARIEY
- Laurent WEINACHTER.

« **L'accueil et l'accompagnement socio-éducatif des personnes souffrant de troubles psychiques** » : 22 novembre 2018 – M.A.I.S.

- Marie-Josée DUPUIS,
- Alexandra BERGELIN,
- Julie DECHELETTE
- Sébastien CHATEAU.

« **Maitriser les outils et les principes de la démarche RAPT** » : 18 décembre 2018 – RH ORGANISATION

- Pascale BENEUX.

3 - LES PERSONNES ACCUEILLIES

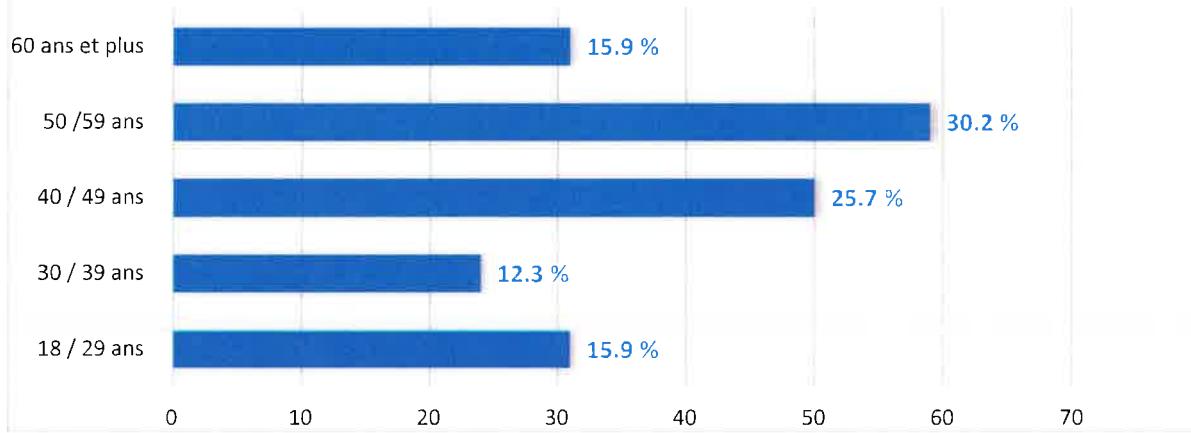
○ Population accueillie

Les personnes accompagnées par le Service ont obligatoirement une orientation M.D.P.H. Elle est justifiée par la présence d'une déficience mentale (légère ou moyenne). Nous accueillons également des personnes avec des troubles associés (déficience auditive, physique, trouble du comportement).

La moyenne d'âge est actuellement de 46.1 ans (contre 45.96 ans lors de la dernière évaluation interne en 2013) soit une moyenne qui ne fluctue quasiment pas. Il est toutefois constaté que les personnes de plus de 60 ans ont doublé (33 contre 17 personnes en 2013). Ce vieillissement de la population est compensé par l'entrée de nombreux « jeunes ». 30 personnes ont moins de 30 ans (15.3 %).

Le plus grand nombre de personnes accompagnées (71.80 %) reste tout de même à plus de 40 ans.

REPARTITION PAR AGES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES



SITUATIONS PROFESSIONNELLES	MILIEU ORDINAIRE	E.A.	E.S.A.T.	SANS	RETRAITE
VESOUL	12	12	35	33	18
GRAY	0	01	10	07	04
LURE	02	02	12	05	03
JUSSEY	01	0	15	01	02
FROIDECONCHE	0	0	07	03	01
RIGNY	0	0	07	01	0
TOTAUX	15	15	86	50	28

La majeure partie des personnes accompagnées par le S.A.M.N. travaillent en E.S.A.T.

Cinquante personnes sont sans activité ; pour certaines, face au vieillissement, elles n'ont plus les capacités de tenir une activité E.A. ou E.S.A.T. Le Service les aide dans un premier temps à réduire leur temps de travail puis, dans un second temps, nous les accompagnons à arrêter leur activité professionnelle.

Pour les plus jeunes, le S.A.M.N. a accompagné dix-huit personnes à trouver un emploi. La quasi-totalité est en attente d'une place en E.S.A.T. Nous avons largement utilisé les stages proposés par la M.D.P.H. dans le cadre de M.I.S.P. Mais une fois ces stages réalisés, les personnes restent sur liste d'attente souvent pour une longue durée.

Cette année, quatre personnes ont été admises en E.S.A.T. et une en milieu ordinaire.

Il est à noter également les personnes ayant un trouble associé, souvent trouble psychiatrique, sont de plus en plus nombreuses au S.A.M.N. Une vingtaine de personnes qui ne travaillent pas sont également accompagnées dans des structures telles que le C.M.P., C.A.T.T.P. ou les Ateliers Thérapeutiques.

NOMBRE DE MESURES DE PROTECTION DES MAJEURS						
	U.D.A.F.	A.T.	MANDATAIRE PRIVE	FAMILLE	TOTAUX	SANS MESURE
VESOUL	25	38	03	05	71	38
GRAY	09	09	0	01	18	04
LURE	06	09	01	0	16	10
JUSSEY	06	09	0	03	17	01
FROIDECONCHE	03	03	0	02	08	02
RIGNY	04	02	0	01	07	01
TOTAUX	53	70	04	12	137	56

70.90 % des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection souvent exercée par l'ASSOCIATION TUTELAIRE ou l'U.D.A.F. Nous commençons également à voir apparaître des mandataires privés.

En 2018, nous avons fait cinq demandes de mise sous protection des majeurs ; actuellement trois ont abouti en Curatelle Simple ou Renforcée, les autres sont en attente au niveau du Juge des Tutelles.

- **Mouvements des personnes accueillies au cours de l'année**

LES ENTRÉES		
	S.A.M.N.	P.H.A.Re(s)
NOMBRE DE PERSONNES	22	02
HOMMES	13	01
FEMMES	09	01
MOYENNE D'ÂGE	29.5	36.5

En 2018, vingt-deux personnes sont entrées au Service dont dix suite à des mouvements habituels. Douze personnes supplémentaires ont pu bénéficier de places grâce aux accompagnements allégés (évoqués plus loin).

Pour ces vingt-deux personnes ; trois avaient 20 ans, quatorze de 21 à 30 ans, cinq de plus de 30 ans (dont une personne de 53 ans).

La population entrante reste, dans sa globalité, jeune.

Une place sur le P.H.A.Re de RIGNY était inoccupée et, depuis novembre, elle est pourvue : nous sommes revenus à 100 % de taux d'occupation.

La file active au S.A.M.N. au cours de l'année 2018 a été de 206 personnes (pour 184 places).

LES SORTIES		
	S.A.M.N.	P.H.A.Re(s)
NOMBRE DE PERSONNES	12	0
HOMMES	03	0
FEMMES	09	0
MOYENNE D'AGE	39.42	0
MOYENNE DE L'ACCOMPAGNEMENT EN ANNEES	10.60	0

MOTIFS DES SORTIES	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES
FIN DE TRAVAIL D'UN COMMUN ACCORD	03
AUTRE SERVICE OU STRUCTURE	01
DEMANDE DE LA PERSONNE	02
DECES	03
AUTRES	01
PASSAGE DU P.H.A.Re AU S.A.M.N.	0
PASSAGE DU S.A.M.N. AU P.H.A.Re	02

Durant l'année, nous avons été confrontés à trois décès ; deux personnes (de 62 ans et 41 ans) sont décédées subitement à leur domicile et la troisième des suites d'une longue maladie. Le vieillissement et la fragilité des personnes accompagnées nous confronte de plus en plus à ces situations difficiles.

Une personne a été réorientée vers son établissement d'origine ; elle a tenté une vie en autonomie mais cela a été trop compliqué pour elle et elle a dû réintégrer le Foyer « Les Grillons ».

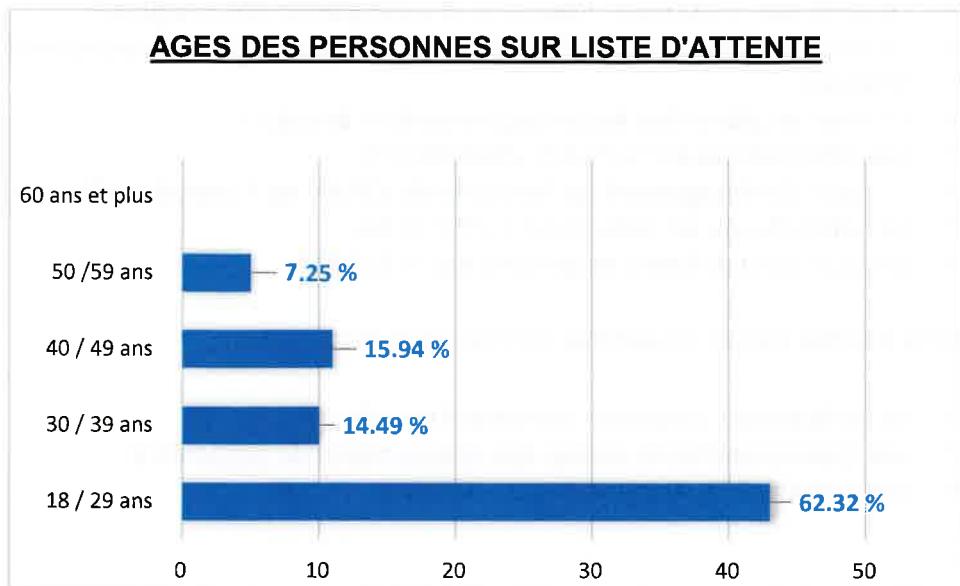
Le Service a mis fin à l'accompagnement d'une personne qui a souhaité rester au domicile de ses parents et qui n'adhérait plus à un projet d'autonomie.

Deux personnes ont décidé de ne plus bénéficier de l'accompagnement du S.A.M.N. malgré un avis défavorable de notre part.

Deux personnes sont passées du S.A.M.N. au P.H.A.Re. ; pour l'une, le projet était d'avoir un étayage plus contenant et une vie sociale plus riche et pour l'autre, le P.H.A.Re a été un passage entre le domicile de ses parents et une vie future en appartement.

Enfin, pour trois personnes ayant acquis des capacités d'autonomie suffisantes, il a été convenu avec elles une fin de travail.

4 - LA LISTE D'ATTENTE



Au 31 décembre 2018, la liste d'attente M.D.P.H. comptait **69 personnes** dont 27 personnes sur le secteur de VESOUL, 14 sur GRAY, 23 sur LURE, 2 sur JUSSEY, 2 sur FROIDECONCHE et 1 sur RIGNY.

Comme beaucoup d'établissements médico-sociaux, le S.A.M.N. a mis en place la plateforme *VIA TRAJECTOIRE* permettant d'avoir une lisibilité sur la liste d'attente (évolution depuis 2017 soit 16 dossiers non traités) ; des personnes ayant déménagé, admises dans d'autres établissements, n'ayant plus de notification à jour et verbalisant clairement leur refus d'un accompagnement ont été retirées de cette liste.

Les accompagnements « allégés » ont permis d'admettre douze personnes supplémentaires au S.A.M.N.

Malgré tout la liste d'attente est importante et se maintient aux alentours de 60 personnes.

5 - LA PARTICIPATION DES USAGERS

La participation des usagers est proposée de deux manières différentes :

- De façon individuelle qui est le cœur de l'accompagnement des personnes. Elle se traduit par une écoute et une mise en œuvre du projet de vie de la personne et est accompagnée en fonction de ses choix, ses envies, son rythme.
- De façon institutionnelle : nous invitons deux fois par an l'ensemble des personnes accompagnées via les groupes d'expression. Ce sont des moments qui se veulent conviviaux, où chacun peut entendre les évolutions du Service et faire des réflexions ou propositions sur le fonctionnement du Service.

Sur douze réunions proposées, 125 personnes ont participé soit 33.20 % des effectifs du S.A.M.N.

Les sujets abordés lors de ces groupes d'expression ont été les suivants :

- ✓ Les mouvements des personnels,
- ✓ Le point sur l'Evaluation Interne et la participation des usagers,
- ✓ La mise en place de nouvelles règles au niveau de l'accompagnement financier,
- ✓ La mise en place des accompagnements « allégés »,
- ✓ Les informations sur le PLAN VIGIPIRATE,
- ✓ Le futur déménagement de l'antenne de GRAY au Foyer du « Chemin Neuf »,
- ✓ La notion de vie en collectivité au P.H.A.Re.,
- ✓ Les sorties et activités proposées par le S.A.M.N.

Les questions posées par les personnes sont souvent récurrentes :

- ✓ La participation financière (comment est-elle calculée ?),
- ✓ Les questionnements autour des mouvements de personnels,
- ✓ Les questions techniques et matérielles.

6 - L'EVALUATION INTERNE – L'EVALUATION EXTERNE & LA REACTUALISATION DU PROJET DE SERVICE

○ **Equipe d'évaluation**

Au niveau associatif, l'impulsion de l'évaluation interne a été portée par un comité de pilotage constitué de deux Directions d'établissement qui ont mobilisé des rapporteurs, représentants chaque établissement ou service de l'ASSOCIATION.

Plusieurs réunions se sont tenues entre octobre 2017 et février 2018.

Au niveau du S.A.M.N., l'équipe d'évaluation (groupe de pilotage) s'est structurée autour d'un noyau ; Directeur, Chef de Service, secrétaire et éducatrice. Les temps de travail ont été ouverts à l'ensemble des personnels du Service et quelques salariés sont venus participer à ces réunions.

○ **Planning d'évaluation**

De 2013 à 2018, des rencontres régulières ont eu lieu à l'échelon associatif et une information ainsi que des groupes de travail ont été mis en place au niveau du Service.

Sur cette même période, des groupes transversaux au sein du S.A.M.N. ont permis de faire vivre l'évaluation interne et externe.

Début 2018, un groupe s'est constitué pour coter le tableur Excel, et mettre en place le plan d'action.

La rédaction du document de synthèse a été réalisée par l'équipe de direction en se basant sur les retours effectués par les professionnels qui ont participé à cette évaluation.

Une relecture finale a été réalisée par le groupe de pilotage.

○ Axes de travail

Les conclusions de l'évaluation interne permettent de définir les axes de travail suivants ¹:

- Poursuivre le travail sur l'Evaluation Interne et Externe,
 - Poursuivre le travail sur la réécriture du Projet de Service (à réécrire avant 2020),
 - Mettre à jour des documents existants (Livret d'Accueil / Règlement de Fonctionnement...),
 - Travailler sur les prestations proposées au S.A.M.N., sur le suivi des projets des usagers et leurs évaluations.
 - Développer une participation plus active des usagers sur la dynamique institutionnelle,
 - Mettre en place une réflexion éthique sur le travail d'accompagnement (Confidentialité, droits des usagers, R.G.P.D...),
-
- Adapter les documents à une meilleure compréhension des usagers (F.A.L.C.),
 - Mettre en place une procédure sur les événements indésirables,
 - Développer une politique de communication,
 - Formaliser le travail avec les partenaires.

Ces axes de travail seront mis en place dès le début de l'année 2019, sur des délais de deux ans (pour la réécriture du Projet de Service) à trois ans.

7 - DOMAINES, FORMES & MODALITES D'INTERVENTIONS EDUCATIVES

Le Service a une mission large qui est adaptée en fonction des projets individualisés. Le tableau suivant montre les principaux domaines travaillés (en pourcentage de personnes accompagnées qui bénéficient de ce domaine d'accompagnement) :

Démarches administratives	67,72 %
Droits des usagers / citoyenneté	62,99 %
Aide au budget	39,37 %
Lien avec les mandataires	61,42 %
Lien avec les services médico-sociaux	44,09 %
Travail / retraite	64,57 %
Vacances	33,07 %
Loisirs	33,86 %
Santé accompagnements médicaux	66,93 %
Hygiène	29,13 %
Entretien du logement	25,20 %
Réseau social / famille / relationnel	67,72 %
Participation à la vie sociale	61,42 %
Soutien à la parentalité	25,20 %

¹ Extrait du rapport de l'évaluation interne de novembre 2018

Les rencontres avec les personnes peuvent se faire de deux moyens : soit au Service soit à domicile et, pour la plupart, nous alternons les deux.

Visites à domicile	21,26 %
Rendez-vous au Service	11,81 %
Visites et rendez-vous au Service	66,93 %
Contacts téléphoniques réguliers	70,87 %

Pour 21.26 % des personnes accompagnées, nous ne pouvons que faire des visites à domicile ; cela est souvent lié au fait qu'elles résident loin du Service et qu'elles ne peuvent pas se déplacer. C'est essentiellement le cas sur l'antenne de LURE (dont le secteur est vaste et couvre les villes de SAINT LOUP SUR SEMOUSE, HERICOURT, LUXEUIL LES BAINS et FOUGEROLLES).

11.81 % des personnes accompagnées ne souhaitent pas que l'on intervienne à leur domicile et viennent donc au Service. Pour quelques personnes, nous n'avons jamais été autorisés à entrer chez elles.

L'accompagnement est complété par les suivis psychologiques - au moins une fois par trimestre - et psychiatriques qui restent importants au S.A.M.N. (en pourcentage de personnes accompagnées).

Suivis psychologiques	61,42 %
Suivis psychiatriques	25,98 %

Les accompagnements psychologiques sont imposés lors de la première année d'arrivée au Service. Puis, le rythme et le travail effectué sont convenus entre la personne et la psychologue.

Les rendez-vous auprès du médecin psychiatre sont proposés par les éducateurs ou les psychologues. Le rythme et le suivi sont ensuite définis entre la personne et le médecin psychiatre.

8 - CONCLUSION

Depuis plusieurs années, le S.A.M.N. est constant au niveau des effectifs - 184 places - et avoisine les 100 % de taux d'occupation. En mettant en place cette année les accompagnements « allégés », nous allons au-delà du nombre de personnes en accueillant à moyens constants douze personnes de plus que de nombre de places.

Ce nouveau dispositif change fondamentalement le fonctionnement et permet de sortir de la logique « une place = un prix de journée ».

Le S.A.M.N. évolue également en proposant un accompagnement adapté aux pathologies associées ; nous accompagnons deux personnes porteuses de handicap mental mais aussi d'une déficience auditive. En cherchant et en utilisant les ressources en interne (salariés sachant signer, utilisation de S.M.S...), mais aussi en faisant appel à des organismes comme l'U.R.A.P.E.D.A., nous avons pu dépasser les freins liés au handicap et mettre en place une communication de qualité.

Les compétences du S.A.M.N. permettent de proposer des accompagnements sur des situations complexes. Le travail est diversifié et dense. Chaque situation est unique et nous devons nous adapter aux personnes.

Malgré un travail de fond sur la liste d'attente en proposant une nouvelle procédure et en intégrant la plate-forme de la M.D.P.H. *VIA TRAJECTOIRE*, il reste une soixantaine de personnes. Les délais d'attente sont souvent trop longs et certaines personnes sortent encore de la liste d'attente sans que nous puissions mettre en place un suivi.

2018 a également été une année tournée vers l'évolution des outils informatiques : la D.S.S.P. a mis en lien avec le Service un outil de facturation appelé *CHORUS* et au niveau de l'A.H.S.S.E.A. un logiciel de gestion du temps *FOCAT*.

Le renouvellement d'une partie du parc informatique permet d'anticiper l'arrivée d'un logiciel de gestion des dossiers et permettra une meilleure lisibilité dans le travail d'accompagnement des personnes.

L'Evaluation Interne, réalisée en 2018, a mis en évidence un certain nombre d'axes de progrès à mettre en œuvre. Nous nous concentrerons sur tout ce qui concerne la participation des usagers et la mise en place du F.A.L.C.

Un travail sur certaines procédures, une clarification des prestations du Service, une évolution sur nos dispositifs permettront également d'amorcer la réécriture du Projet de Service qui sera à rendre pour la fin d'année 2020. Nous n'aurons pas trop de deux ans pour absorber les évolutions du secteur social (SERAFIN PH, Zéro sans solutions...) et aussi les orientations fixées par le Schéma Départemental qui est annoncé pour ce début d'année 2019.

